

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2018**  
**Séance n° 9/2018**

**Présents** : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CARTAL Aimé, CHARRONDIERE Magalie, BAJARD Marie-Noëlle, MATICHARD Frank, LIVET Julien, BOURLIERE Claudine, DUMAS Mickaël, CATHELAND Germaine,

**Excusés** : THEVENOUX Jocelyne pouvoir à BOURLIERE Claudine, FERON William pouvoir à ARANEO Christine

**Secrétaire de Séance** : AUNOS Daniel

**Date de la convocation** : 24 août 2018

### INTERCOMMUNALITE

1. Transports scolaires : Mme le Maire informe que les familles Depalle et Dumas ont demandé à Roannais Agglomération la réouverture des arrêts « Chez Morin » et « Chez Papon ». Par courrier, Roannais Agglomération nous informe du refus de réouverture de ces arrêts puisque ceux-ci ne remplissent pas les conditions requises (fréquentation minimum de trois élèves par arrêt).
2. Gestion des eaux pluviales : Mme le Maire présente le schéma directeur de gestion des eaux pluviales rédigé par Roannais Agglomération et Roannaise de l'Eau. Elle rappelle que toutes les nouvelles constructions ont l'obligation de traiter leurs eaux pluviales. L'objectif de désimperméabilisation de la commune est de 300 m<sup>2</sup> annuel sur une période de 10 ans. Deux scénarios de travaux permettent l'atteinte de la conformité des rejets de temps de pluie :
  - a. Désimperméabiliser dans le cadre d'une réfection de voirie
  - b. Déconnecter un système pluvial du réseau unitaire des bâtiments
3. Gestion des déchets : Mme le Maire présente le rapport annuel 2017. Elle donne lecture des chiffres clés : 55 000 tonnes des déchets collectés ; 43 % de taux de recyclage ; 2 328 tonnes de journaux magazines (-5% par rapport à 2016) ; 1 281 tonnes de bouteilles plastiques (+ 3% par rapport à 2016) ; 2 961 tonnes de verre (+ 1% par rapport à 2016) ; 77 % des déchets collectés en déchèterie seront valorisés (39 % valorisation organique, 36 % valorisation matière, 0,69 % valorisation spécifique). Le budget 2017 du service Déchets Ménagers s'élève à : dépenses = 11 012 K € HT, recettes = 12 020 K €

### FINANCES

4. Fond de péréquation (FPIC) : Mme le Maire rappelle que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Elle donne lecture de l'évolution de ce fond (part reversée à la commune) et précise que celui-ci est amené à disparaître :

2014 = 9 889 €	2015 = 12 808 €	2016 = 12 770 €
2017 = 9 239 €	2018 = 6 881 €	

5. Droits de mutation : Mme le Maire informe que le montant des droits de mutation pour l'année 2018 s'élève à 46 000 €.
6. Décision modificative : Le conseil municipal approuve la décision modification ci-dessous, relative aux cessions de matériels :

D 020 dépenses imprévues investi.	+ 2 026,70 €
R 024 produits des cessions	+ 2 026,70 €
7. Intervention de Mme SENN : présentation d'un projet d'association dont le but est d'aider les habitants de St Martin, dans leurs démarches administratives, mais également les réunir autour d'ateliers (cuisine, œnologie, etc..)

### BATIMENTS

8. Agri sud est : Suite à la nouvelle loi Alur, lors d'un renouvellement de bail, les propriétaires ont l'obligation d'établir un diagnostic amiante. Le conseil municipal approuve le devis de Créa Synergie d'un montant de 220 €.
9. Vestiaires : Suite aux nombreux problèmes de climatisation dus à son éloignement, le conseil municipal approuve le devis du changement de compresseur de la Société MEN d'un montant de 2 668,50 € ht. La Société Grange installera gratuitement ce compresseur (entreprise qui a réalisé les travaux lors de la construction des vestiaires).

10. Eglise et Gîte : Suite aux rapports Socotec relatifs aux vérifications des installations électriques, Monsieur Beurrier donne lecture des devis de mises aux normes : Dupuy = 4 710,34 € ht ; Charrondièrre = 6 345 € ht. Le conseil municipal approuve les devis de Monsieur Dupuy (Mme Charrondièrre ne prend pas part au vote du fait de son lien de parenté).
11. Cabinet médical : Mme le Maire informe que la climatisation a été installée par Monsieur Bailly pour un coût de 3 732 €. Le Docteur Mihi a pris ses fonctions début août.
12. Bar Restaurant : les travaux de désamiantage sont terminés. Mme le Maire informe que suite à la démolition des plafonds, la sous face du plancher de l'étage révèle des faiblesses dans sa structure (solivage anciennement brûlé, sections faibles, assemblage douteux). De ce fait, des travaux supplémentaires sont à réaliser. Le conseil municipal approuve les avenants d'augmentation des entreprises suivantes :
  - a. Lamure – lot 1 démolitions maçonnerie = + 4 510 € ht
  - b. Creabois lot 4 menuiseries bois = + 3 334 € ht;
13. Bar Restaurant subvention Fisac : Mme le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) a été déposé. Par courrier, la Direction Générale des Entreprises nous informe que notre projet ne répond à aucune des priorités thématiques fixées par le règlement, compte tenu de la présence d'une entreprise ayant une activité similaire au sein de notre commune, et de ce fait rejette notre dossier. Un courrier de contestation leur a été envoyé afin de réétudier notre dossier, puisque le restaurant « L'Empreinte » a déménagé sur Roanne depuis plusieurs années. En réponse, notre dossier sera réétudié car il devient éligible.
14. Ruine Rue du Commerce : Mme le Maire informe que nous avons reçu beaucoup de demandes pour la location des garages. De ce fait, elle propose au conseil municipal de construire les 3 garages supplémentaires prévus dans l'avant-projet de Monsieur Peillon, pour un coût estimatif de 25 000 € ht (APS). Le conseil municipal est favorable et fixe le tarif de location à 20 € le m2 par an (charges comprises).
15. Bâtiment Rue du Dépôt : Suite à la visite de la commission bâtiment, le conseil municipal approuve la démolition du hangar situé Rue du Dépôt cadastré AB 621 et autorise Mme le Maire à déposer le permis de démolir.
16. Monument aux Morts : Suite à l'avis formulé par la DRAC relatif au diagnostic de rénovation du monument aux morts, nous sommes toujours à la recherche d'un expert tailleur de pierre et d'un restaurateur métal pour les médaillons.
17. Salle des Fêtes : des devis seront demandés pour la réfection de la façade ainsi que des menuiseries métalliques. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à déposer la déclaration préalable.

### **ECOLE SPORTS LOISIRS**

18. Rentrée 2018 : Mme Deplace informe que 89 élèves sont inscrits à la rentrée ; environ 15 élèves à l'étude et 22 à la garderie.
19. Participation St Pierre : Mme Deplace donne lecture du détail de la participation de la commune de St Pierre Laval aux frais de fonctionnement de l'école et cantine. Le montant total s'élève à 8 931,68 € et concerne 26 élèves de St Pierre.
20. Cantine Scolaire : Mme Deplace donne lecture du bilan financier 2017/2018, qui fait apparaître un solde positif 2 204,44 € (sans prise en compte des frais de personnel pour la surveillance). Mme le Maire propose, afin de faciliter le paiement pour les familles, la mise en place du paiement TIPI. Ce paiement s'effectuera sur facture (suppression des permanences) et pourra être payé directement par carte bancaire sur le site internet de la commune. Le conseil municipal approuve la mise en place de ce moyen de paiement à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.
21. Culture : le calendrier de la saison 2018/2019 est en cours de rédaction.
22. Salle des jeunes : Le conseil municipal approuve l'acquisition de 3 canapés auprès de Manutan Collectivités pour un coût de 732 € ht.
23. Repas du CCAS : rappel de la date : 6 octobre

### **VOIRIE**

24. Fermeture station essence St Martin : Après comparaison des frais de gestion, entre les stations essence Auchan (La Pacaudière) et Intermarché (Lapalisse) le conseil municipal approuve l'adhésion à la carte pro Auchan Carburant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
25. Cheminement piéton : Suite à des problèmes de mesure, la construction du ponton est en arrêt et reprendra courant septembre.
26. Défense incendie : Mme le Maire rappelle que les communes ont l'obligation de desservir toutes les habitations en défense incendie. Mme le Maire et Mme Catheland ont recensé toutes les maisons qui ne

sont pas desservies par le réseau de défense incendie, et repéré toutes les ressources en eau à proximité de celles-ci.

27. Extension du columbarium : Mme le Maire informe qu'une seule case reste disponible dans le columbarium. La Société Granimond (fournisseur de l'actuel) nous transmettra pour le prochain conseil une proposition d'extension du columbarium.
28. Travaux voirie : chantier en cours

### **URBANISME**

29. Droits de préemption : Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles B679 et 680 et AB 218 et 500.
30. Vente aux enchères : Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles A 833 et 834.

### **QUESTIONS DIVERSES**

31. Association RN7/RN82 : Mme le Maire informe que le compte rendu de l'Assemblée Générale est consultable en mairie.
32. Bouygues Telecom nous informe d'une modification sur l'antenne lieudit « Aux Justices » (installation de la 4G).
33. Défibrillateur : la deuxième séance sera ouverte à toute la population. La date reste à fixer.
34. Assemblée Générale du Sou des écoles le 16 septembre 2018 à 10h30
35. Pot de départ en retraite d'Anne-Marie Lageneste le 7 septembre 20h.
36. Dates des prochaines réunions : CCAS le 10/09, commission culture le 12/09, commission bâtiments un lundi sur deux (à partir du 17/09) ; commission voirie 15/09.

**Séance levée à 22h45**